



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE OYTIER SAINT OBLAS

Consultation du dossier de demande d'enregistrement présenté par :
La société IMMALDI ET COMPAGNIE

NATURE DU PROJET : Extension d'un entrepôt logistique

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ALDI MARCHE 1532 route Lafayette – 38780 OYTIER SAINT OBLAS

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 24 janvier 2022 à 8h30

DATE DE CLOTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 21 février 2022 à 12h

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Oytier Saint Oblas aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :
 - les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h30 à 12h
- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public/Consultation-du-Public-ICPE/Consultation-du-Public-ICPE-2022>

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Oytier Saint Oblas,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

Les observations transmises par lettre et par courrier électronique seront annexées au registre par le préfet à l'issue du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.